AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0402
FR0010331421-FS0201

7 avril 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

INNATE PHARMA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 avril 2015, la société Taube Hodson Stonex Partners LLP[1] (Cassini House, 1st Floor, 57-59 St James's Street, Londres, SW1A1LD, Royaume Uni), agissant pour le compte de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 2 avril 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société INNATE PHARMA et détenir, pour le compte desdits clients, 2 813 277 actions INNATE PHARMA représentant autant de droits de vote, soit 5,30% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions INNATE PHARMA sur le marché.

[1] Société enregistrée comme « *discretionary fund manager* » selon la réglementation du Royaume-Uni.
[2] Sur la base d'un capital composé de 53 085 264 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.